

# Le rachat par SFR de Jet Multimédia contesté

Saisie par deux fonds minoritaires, **MÉCONTENTES DU PRIX PROPOSÉ**, l'AMF rendra son avis la semaine prochaine.

**MÊME LE RELÈVEMENT** du prix à 5,75 euros par action, contre 5 euros annoncés fin novembre, n'a pas suffi à convaincre les actionnaires minoritaires de Jet Multimédia. Opposés au rachat, dans ces conditions, de la société de services multimédias (audiotel, hébergement...) par sa maison mère SFR, deux fonds, dont Moneta Asset Management, ont écrit à l'Autorité des marchés financiers (AMF), après le dépôt de la note d'opération, le 13 mars dernier, pour démontrer que le prix proposé ne reflète pas la valeur de Jet Multimédia. « La règle générale est que les offres de retrait de la cote se fassent au moins à la valeur de l'actif net de la société. Or, sur la base des résultats à fin juin 2008 [les derniers connus avant l'annonce du rachat, Ndlr], celui de Jet Multimédia ressort à 10,36 euros », explique Romain Burnand, directeur général de Moneta AM.

Les fonds contestent les méthodes utilisées pour valoriser Jet Multimédia, notamment celle dite des « comparables ». Selon eux, les onze sociétés retenues, dont plusieurs groupes de services informatiques, offrent peu de ressemblances avec Jet Multimédia, sinon sur une petite partie de leur activité. Interrogé par « La Tribune », SFR n'a pas souhaité faire de commentaire.

Les deux fonds détiennent environ 8 % du capital de Jet Multimédia et peuvent donc empêcher son retrait de

la cote. Un obstacle pris en compte par SFR. Contrairement à ce qui était envisagé initialement, l'opérateur ne prévoit plus de lancer une procédure de retrait obligatoire. Ce qui signifie que Jet Multimédia restera cotée à la Bourse de Paris même s'il ne s'agira plus que d'une coquille vide : les activités opérationnelles ayant été reprises par SFR et les anciens dirigeants de l'entreprise.

## ■ RÉPONSES ATTENDUES

La démarche auprès de l'AMF suit une première action dite d'expertise de gestion entreprise fin janvier avec l'Association de défense des actionnaires minoritaires (l'Adam, cf. « La Tribune » du 2 février). Insatisfaite des réponses de SFR à une série de questions, l'Adam lui a renvoyé un questionnaire. Celui-ci a jusqu'au 5 avril pour répondre. En fonction du contenu du document, l'Adam décidera de demander ou non la désignation d'un expert indépendant pour réaliser un audit de Jet Multimédia.

L'AMF doit rendre son avis dans le courant de la semaine prochaine. Les deux fonds rappellent que l'autorité a rejeté, en 2006, l'offre de retrait lancée par Colony Capital sur Buffalo Grill. Quinze mois plus tard, le fonds avait proposé une nouvelle offre à un prix plus de deux fois supérieur. Moneta AM faisait partie des minoritaires.

**OLIVIER PINAUD**